

LA ESCLAVITUD EN CANARIAS

CHARLES VERLINDEN

Le titre sous lequel ma ponencia a été annoncée ne correspond pas exactement à celui que j'ai proposé moi-même. J'avais suggéré *Esclavos: Canarias y América*, ce qui montre que je vise un ensemble plus large et plus susceptible d'interrelations et, par conséquent, de comparaisons explicatives que ne le serait une étude isolant l'archipel canarien. D'ailleurs, cet isolement est pratiquement impossible comme le montre déjà l'excellent volume de Manuela Marrero: «La esclavitud en Tenerife a raíz de la conquista» de 1966, qui non seulement ne se limite pas à Ténérife, mais doit nécessairement dépasser l'archipel à la fois en direction de la Péninsule Ibérique et de l'Afrique, et même, mais moins, de l'Amérique. En fait j'aurais dû annoncer un titre plus long et peu élégant, mais marquant assez nettement la perspective géohistorique dans laquelle je compte envisager ici quelques aspects de l'esclavage, quelque chose comme «Esclavage: Canaries, Europe, Afrique, Amérique».

On peut dire que l'histoire de l'esclavage est, quant au recrutement de la main-d'oeuvre servile, celle d'un élargissement continu de la zone de provenance. Aux Canaries, comme partout au début de la conquête coloniale, l'histoire de l'esclavage commence par des prises d'indigènes au cours d'expéditions non encore suivies de prises de possession de territoires. Cela débute très tôt, fort peu de temps après la découverte de l'île de Lanzarote par Lanzarotto Malocello au service du Portugal, en 1336 ou juste avant<sup>1</sup>. Le second voyage majorquin aux Canaries de 1342, celui de Domingo Gual<sup>2</sup> dirigé vers les «ylles noveylament trobades (c'est-à-dire en 1336 par Lanzarotto Malocello) a les parts de ponent», a déjà comporté des prises d'esclaves. En effet,

1. C. VERLINDEN: *Lanzarotto Malocello et la découverte portugaise des Canaries* ("Revue belge de Philologie et d'Histoire", t. XXXVI, 1958, pp. 1173-1209) et id.: *La découverte des archipels de la "Méditerranée atlantique" (Canaries, Madères, Açores) et la navigation astronomique primitive* ("Revista Portuguesa de Historia", t. XVI, 1978, pp. 105-131) où est indiquée la chronologie du passage des Canaries du Portugal (1370-1385) à la Castille.

2. E. SERRA RÁFOLS: *Los Mallorquines en Canarias* ("Revista de Historia", La Laguna, t. VII, 1940-1), doc. 1.

lorsqu'en 1352, le roi d'Aragon, désormais maître du royaume de Majorque, se met à jouer un rôle éphémère dans la question des Canaries, il y envoie une expédition visant l'action missionnaire et obtient du pape qu'il y expédie le carmélite Bernard comme évêque. Celui-ci devra se faire aider par des esclaves canariens (c'est-à-dire provenant de Lanzarote, la seule île alors touchée), affranchis et convertis, qui avaient appris le catalan à Majorque<sup>3</sup>. Ces esclaves avaient sûrement été capturés au cours de l'expédition de Gual dont la nomination date du 26 avril 1342, dix jours après celle de Francesc Desvalers qui ne partit pas et qu'il dut remplacer<sup>4</sup>.

Lorsque Lanzarotto prit effectivement possession de l'île qui porte son nom en 1370 et y fit construire le château dont les Normands, bientôt au service de la Castille, Jean de Béthencourt et Gadifer de la Salle, retrouvèrent la trace<sup>5</sup>, il y eut déjà des relations de traite avec la côte africaine, mais non pas d'importation à l'archipel, comme au début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais en sens opposé. Ibn Khaldun qui écrit à ce moment ses Prolégomènes dit qu'il y avait alors des esclaves canariens au Maroc, vendus par les chrétiens qui se trouvaient dans l'archipel<sup>6</sup>. Il s'agissait très probablement de ventes d'esclaves contre des vivres, comme on en trouve aussi la trace dans «Le Canarien»<sup>7</sup>.

A peine Lanzarotto fut-il mort en combat à Lanzarote en 1385<sup>8</sup> qu'une expédition andalouse ramena, en 1393, des esclaves de Lanzarote. C'est ce que nous apprend la Chronique de Henri III: «En este año, estando el rey en Madrid, ovo nuevas como algunas gentes de Sevilla e de la costa de Vizcaya e de Guipúzcoa armaron algunos navios en Sevilla e levaron caballos en ellos, e pasaron a las islas que son llamadas Canarias como quier que ayan otros nombres... E los marineros salieron en la isla de Lançarote e tomaron el rey e la reyna de la isla con ciento e sesenta personas en un lugar, e trajeron otros muchos de los moradores de la dicha isla, e muchos cueros de cabrones e cera, e ovieron muy grand pro los que allà fueron»<sup>9</sup>. Ce chiffre de 160 esclaves constitue une terrible saignée pour la population très réduite de Lanzarote, comme nous verrons bientôt.

3. *Ibid.*, p. 203 et doc. 3 (7 nov. 1351).

4. C. VERLINDEN: *La découverte*, p. 113.

5. *Le Canarien* (ed. Cioranescu), t. III, 1965, p. 61.

6. F. PÉREZ EMBID: *Los descubrimientos en el Atlántico y la rivalidad castellano-portuguesa hasta el tratado de Tordesillas* (Séville, 1948) p. 92.

7. t. II, p. 129, t. III, p. 63.

8. *Monumenta Henricina*, t. I, núm. 112, p. 263.

9. Ed. Sancha, t. II, p. 493. Cf. F. GUILLAMAS Y GALIANO: *Historia de Sanlúcar de Barrameda* (Madrid, 1858) p. 296.

Lorsque Gadifer de la Salle pénétra vers l'intérieur de Lanzarote à peine après le débarquement, il «mist grant deligence pour trouver des Canares, mes il ne peust, car il ne savoit mie encore le pays»<sup>10</sup>. Dans la version Béthencourt, cela devient et «mist grant delyngensse de prendre des gens de Canare...»<sup>11</sup>, ce que la traduction rend par «puso mucha diligencia en buscar canarios»<sup>12</sup>. Il paraît pourtant bien que le traducteur a suivi ici Gadifer et non Béthencourt, car «prendre» n'est pas «buscar», et il est évident que c'est un esclave-interprète que voulaient les envahisseurs de 1402, comme l'avaient voulu leurs prédécesseurs de 1352<sup>13</sup>. Bientôt d'ailleurs Bertin de Berneval convint de livrer 40 habitants de Lanzarote à un nommé Ximenez, arrivé sur un navire castillan<sup>14</sup>, en échange de vivres<sup>15</sup>. C'était une véritable opération de traite et celle-ci allait continuer. En effet, «les compagnons qui estoient au vieu chastel (=celui que Lanzarotto avait fait construire)<sup>16</sup> prindrent un Canare que euls tenoient el l'i alèrent trancher la teste sur une haulte montaigne et la mistrent sur un pal bien hault afin que chascun la peust veoir. Et de là en avant commença la guerre d'entre nous et euls. Et avons prins et tué grant foison de leurs gens et avons prins femmes et enffans, et le surplus sont en tel point qu'ilz se vont tapissant par les cavernes et n'osent nullui attendre... Et mettons toute la diligence que nous povons de prendre gens, car c'est tout nostre reconfort quant à présent, afin que s'il vient aucun navirè d'Espagne ou d'ailleurs, que nous puissons changer gens pour vivres»<sup>17</sup>.

A Fuenteventura on prit deux femmes «en une cave dont l'une avoit un petit enffant alectant qu'elle étrangla pour la doute qu'il ne criast»<sup>18</sup>. Il semble bien que c'était plutôt pour lui épargner l'esclavage, d'autant plus que l'on sait que dans cette île «si auscun est prins de crestians et il retornet en leurs mains (sc.des indigènes), il le tuent sans remède»<sup>19</sup>. Pourtant les habitants étaient «pou de nombre», ce qui originairement ne semble pas avoir été le cas à Lanzarote, dont

10. *Le Canarien*, t. III, p. 25.

11. *Ibid.*, t. II, p. 29.

12. *Ibid.*, p. 28.

13. Cf. ci-dessus, p. 1.

14. *Le Canarien*, t. III, p. 37. Si l'on en croit la version Béthencourt (*Le Canarien*, t. II, pp. 98-99) ces quarante indigènes furent finalement vendus dans le royaume d'Aragon. Ce détail, très plausible si l'on tient compte de l'histoire de l'esclavage en Espagne méditerranéenne, est l'une des nombreuses preuves de ce que la version Béthencourt, même dans sa première partie, repose sur d'autres informations encore que celles contenues dans la version Gadifer.

15. *Ibid.*, p. 45.

16. *Ibid.*, p. 61.

17. *Ibid.*, p. 63.

18. *Ibid.*, p. 71.

19. *Ibid.*, p. 137.

la version Gadifer du «Canarien» dit qu'elle «souloit estre moult peuplée de gens; mais les Espaigneux et les Arragonnoyz et aultrez courseurs de mer les ont par maintez foys prins et menez en servages, tant qu'ils sont demourez pou de gens. Car quant nous y arrivasmez, ilz n'entient que environ trois cent personnes»<sup>20</sup>. Quand on songe que les razzias d'esclaves avaient commencé à Lanzarote quelque soixante ans plus tôt et que, durant la seule expédition de 1393, plus de 160 personnes furent réduites en esclavage<sup>21</sup>, si l'on tient compte aussi de ce que l'île voisine de Fuerteventura, bien que plus de deux fois plus grande, était très peu peuplée à l'arrivée des Européens<sup>22</sup>, il n'est peut-être pas téméraire d'appliquer à Lanzarote un taux de réduction de la population depuis 1342 dérivé de celui que j'ai pu calculer pour Española entre 1492 et 1514, date du *repartimiento* de Rodrigo de Alburquerque dont le texte nous a été conservé et est publié dans la *Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y colonización de las posesiones españolas en América y Oceanía*<sup>23</sup>. Ce taux est de quelque 50 % en 22 ans<sup>24</sup>, la population passant de  $\pm$  55.000 habitants en 1492 à  $\pm$  28.000 en 1514. Tant à Lanzarote qu'à Española l'agriculture était peu développée, la chasse et la pêche pauvres. La surface d'Española est de 76.192 Km<sup>2</sup>, celle de Lanzarote de 795 Km<sup>2</sup>, soit 95 fois moins. Toutes conditions égales et la densité de population supposée de 0,72 au Km<sup>2</sup> à Lanzarote comme à Haïti, cela donnerait dans la première île une population de quelque 595 habitants lors des premiers contacts européens, chiffre que l'on pourrait cependant porter à un maximum de  $\pm$  1.800, puisque le dépeuplement se rapporte pour Lanzarote à  $\pm$  60 ans, au lieu de 22 à Española. Ce calcul est, bien entendu, établi par simple analogie et sans base quantitative comparable au *repartimiento* extrêmement minutieux de 1514 pour Española. N'empêche que l'on arrive pour Lanzarote à quelques 85 % de perte par réduction en esclavage en 60 ans, en comparant les 300 indigènes, que trouvèrent Béthencourt et La Salle, aux 1.800 que nous venons de calculer pour le milieu du XIVE siècle. Il s'agit d'un ordre de grandeur, mais il est impressionnant.

20. *Ibid.*, p. 139.

21. Cf. ci-dessus, p. 2.

22. Cf. ci-dessus, p. 3.

23. t. I (Madrid, 1864) pp. 50-236.

24. C. VERLINDEN: *La population de l'Amérique précolombienne. Une question de méthode* (Mélanges F. Braudel, Toulouse, 1973, t. II, pp. 453-462); id.: *Le repartimiento de Rodrigo de Alburquerque à Española en 1514. Aux origines d'une importante institution economico-sociale de l'Empire colonial espagnol* (Mélanges G. Jacquemyns, Bruxelles, 1968, pp. 633-646).

Mais, peut être, Lanzarote n'eut-elle même pas cette population de 1.800 âmes que nous supposons pour le milieu du XIVe siècle. Et, ici, il importe d'ouvrir une parenthèse américaniste.

Je sais bien que dans le *Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas* de 1879, Frank Moya Pons de la République Dominicaine a publié des «Datos para el estudio de la demografía aborigen en Santo Domingo», mais il ne connaît pas mon article des *Mélanges Braudel*. Par contre, il se rapporte aux «*Essays in Population History. Mexico and the Caribbean*» que les professeurs Cook et Borah de Berkeley publièrent en 1971. Dans ce volume ces auteurs opérèrent sur la base d'un de ces «modèles» qui ont déjà si souvent contribué à faire perdre à certains historiens le sens de la critique pondérée des données quantitatives des documents, et je donne au mot «pondérée» son sens pleinement statistique. Les deux historiens américains ont abouti, en effet, au chiffre absolument insensé de 8.000.000 d'habitants pour la population taino trouvée par Colomb en 1492 et par les conquérants par la suite. D'entrée de jeu il ne fait aucun doute que si Española avait renfermé une population aussi énorme, pas un seul des conquérants, si peu nombreux, ne serait demeuré vivant. Moya Pons n'en utilise pas moins une partie du modèle de Berkeley. Il croit, en effet, que les calculs des deux auteurs américains pour le Mexique sont admissibles, mais il ne s'agit là que d'un acte de foi, car il ne les discute pas et il y a lieu de les discuter à fond, car ils sont aussi peu admissibles que les 8.000.000 d'habitants auxquels Cook et Borah aboutissaient pour Española. Le résultat est que Moya Pons travaille avec un taux de décroissance mobile qu'il ne base pas sur le repartimiento de 1514, le seul vraiment digne de confiance pour l'usage statistique, mais sur des chiffres de Las Casas, peu contrôlables comme tous ceux fournis par cet auteur. De plus, il termine ses calculs en mêlant des valeurs partielles déduites du repartimiento à des extrapolations tirées de Las Casas. Il en résulte que le chiffre de 377.559 Indiens —on admirera la précision!— attribué à 1494 —et non à 1492?— est peu solide, pour ne pas dire impossible.

Beaucoup plus intéressants sont les chiffres auxquels arriva en 1976 la géographe et historienne anglaise Linda Newson dans «*Aboriginal and Spanish Colonial Trinidad. A study in Culture Contact*». Si j'applique mon calcul pour Española à Trinidad j'obtiens 35.000 habitants à l'arrivée de Colomb en 1498, mais Mrs Newson, en se basant sur l'écologie rétrospective et la zooarchéologie arrive seulement à 12.000 habitants, ou tout au plus à 24.000. Comme il y a une

grande ressemblance entre les écosystèmes de Trinidad et d'Española, il semble bien que l'écologie haïtienne antérieure à la découverte n'eût pas admis les 55.000 ou 60.000 habitants auxquels j'arrivais dans les Mélanges Braudel sur la base exclusivement statistique du repartimiento de 1514, c'est-à-dire que pour Española l'on n'obtiendrait que quelque 40.000 habitants en 1492. Or, nous savons par une lettre de Cisneros que lors du repartimiento de Diego Colomb en 1509 il y avait encore 33.528 Indiens. Le décroissement doit donc avoir été beaucoup plus lent durant les deux premières décennies de la colonisation qu'on ne le croyait. Il paraît bien, en outre, qu'en tenant compte de la zooarchéologie et de l'archéologie démographique pré-coloniale le calcul de l'ensemble du peuplement précolombien donnera des résultats encore beaucoup plus bas que ceux d'Angel Rosenblat, tandis qu'il ne restera rien de ceux de l'école de Berkeley. De plus la chronologie de la décroissance devra être complètement modifiée.

Si nous retournons à présent à Lanzarote et à l'esclavage nous pourrions estimer par analogie avec Española et Trinidad que le peuplement au moment des premiers contacts européens au milieu du XIVe siècle ne dépassait pas 1,200 âmes et que la perte par réduction en esclavage jusqu' à l'arrivée des Normands en 1402 aura été de 75 % au lieu de 85 %. Tout ceci avec des écosystèmes plus ou moins analogues.

La plupart des îles de l'archipel furent d'ailleurs l' objet de razzias esclavagistes dès avant la prise de possession. Ainsi à propos de Ferro la version Gadifer déclare: «et ne sont orendroit que pou de gens, car chacun an on les prent. Et encore l'an mil IIII' et deux y fu il prins selon que on dit IIII' personnes; mais ceulx qui y sont à present demourez sont simples gens et de bonne condicion»<sup>25</sup>. Le développement de la production alimentaire était ici de beaucoup supérieur à ce qu'il était à Lanzarote. Donc le peuplement indigène a pu être plus dense et c'est ce qui explique les razzias annuelles auxquelles fait allusion le texte cité, ainsi que le volume très élevé de la raffe de 1402. Seule Ténérife avait, encore à ce moment, échappé aux raids esclavagistes: «moult grant peuple y habite qui sont de petite estature, les plus hardis de tous les autres gens qui habitent en isles; et ne furent oncques couru ne mené en servage, comme ceuls des autres îles»<sup>26</sup>.

Après les premières années du XVe siècle dont nous venons de

25. *Le Canarien*, t. III, p. 77.

26. *Ibid.*, p. 129.

nous occuper, les raids esclavagistes contre l'archipel continuent et s'intensifient à tel point que par des bulles de 1433 et 1435 le pape Eugène IV interdit aux princes chrétiens et à leurs sujets d'attenter encore à la liberté des indigènes; il ordonne aussi que l'on rende la liberté aux esclaves saisis<sup>27</sup>. Bien entendu, les interdictions ne mirent pas fin aux abus. D'ailleurs les nobles qui s'établirent sur certaines îles, avant la conquête au nom de la Couronne, continuèrent ces pratiques. Ainsi Hernan Peraza de Ayala, seigneur de Gomera, qui vendit plus de cent indigènes de son île à des marinières de Palos et de Moguer en 1477<sup>28</sup>. Il en résulta un procès devant la justice royale étudié par Antonio Pérez Voituriez<sup>29</sup>, mais il s'agissait là d'indigènes christianisés. Pour les autres l'attitude de la Couronne est différente. Lorsqu'en février 1480 le gouvernement castillan conclut un *asiento* pour la «pacification» de la Grande Canarie avec Alonso de Quintanilla et le Génois Pedro Fernández Cabrón, les droits de la Couronne sur les esclaves à capturer sont cédés aux conquistadors<sup>30</sup>. A Gomera il y eut ensuite la rébellion contre Hernán Peraza de 1484 et les ventes qui résultèrent<sup>31</sup>. E. Serra Rafols a montré qu'en 148990 esclaves de Gomera arrivèrent à Ibiza<sup>32</sup>. La Couronne prit les esclaves de Gomera sous sa protection dès 1491<sup>33</sup>, mais en 1500 seulement le Batle general du royaume de Valence reçoit l'ordre de libérer les esclaves chrétiens<sup>34</sup>. J'ai trouvé aux archives de Majorque (Audiencia LXVIII, 51, 1-2 V) et publié l'ordre de la même année concernant les esclaves de Gomera en possession d'habitants de Majorque. Ceux-ci sont nommément cités et aussi les esclaves qu'ils détiennent. Il s'agit de 25 propriétaires détenant 11 femmes, dont trois accompagnées de leur fillette, soit 14 esclaves de sexe féminin, et 18 hommes, soit en tout 32 esclaves de la seule île de Gomera. Parmi les propriétaires deux sont qualifiés de notaires, 19 sont appelés Mossen, un Misser.

27. D. WÖLFEL: *La Curia Romana y la Corona de España en la defensa de los aborígenes canarios* ("Anthropos", t. XXV, Vienne, 1930) p. 1016 sq.

28. D. WÖLFEL: *Op. cit.*, pp. 1051 sqq.; V. CORTÉS ALONSO: *Los cautivos canarios* ("Homenaje a E. Serra Ráfols", t. II, 1970) pp. 141 sq.

29. *Problemas jurídicos internacionales de la conquista de Canarias* (La Laguna, 1958) pp. 150-157.

30. M. FERNÁNDEZ NAVARRETE: *Colección de los viajes y descubrimientos*, t. II (Madrid, 1825) pp. 397 sqq.; F. PACHECO, F. CÁRDENAS et L. TORRES MENDOZA: *Colección de documentos, etc.*, (cités p. 3) t. XXXVIII, pp. 83 sqq.

31. D. WÖLFEL: *Los Gomereros vendidos por Pedro de Vera y Doña Beatriz de Bobadilla* ("Museo Canario" I, Madrid, 1933); A. DE LA TORRE: *Los Canarios de Gomera vendidos como esclavos en 1489* ("Anuario de Estudios Americanos", t. VII, 1950).

32. *Els reis catòlics i l'esclavitud: Esclaus canaris a Eivisa* ("Revista de Catalunya", t. IX, 1928).

33. Cf. A. DE LA TORRE: *Op. cit.*, p. 18 sq., doc. III.

34. V. CORTÉS ALONSO: *La conquista de las Islas Canarias a través de las ventas de esclavos en Valencia* ("Anuario de Estudios Atlánticos", t. I, 1955); p. 515, doc. n.º 4.



Une veuve possède un homme et deux femmes, un dénommé Oliva deux hommes, mais la plupart des Majorquins cités n'ont qu'un esclave de Gomera. Il y a, en effet, 25 propriétaires pour 32 esclaves, mais ceci ne permet aucune conclusion sur l'ampleur de l'esclavage à Majorque vers ce moment<sup>35</sup>. Sur la base de la taxation du 8 mai 1428, publiée par le regretté Francisco Sevillano Colom en annexe de mon article cité, j'ai pu calculer qu'il y avait à Majorque vers ce moment quelque 8.082 esclaves, soit 17,94 % de la population totale. Ces captifs étaient en majorité adonnés à des travaux agricoles. Il y en avait eu beaucoup plus avant la grande peste de 1348<sup>36</sup>. Cette présence massive d'esclaves dans une île, c'est-à-dire un endroit d'où il était difficile de fuir, ne doit pas surprendre si l'on connaît les résultats quantitatifs auxquels mes recherches récentes permettent d'arriver pour divers endroits du monde méditerranéen<sup>37</sup>.

La conquête de la Grande Canarie a duré de juin 1478 à avril 1483. Il n'y a aucune trace d'esclaves pris durant ces années dans les données réunies pour Valence par Vicenta Cortés<sup>38</sup>. Par contre à Gênes, on trouve des esclaves canariens dès 1463. Il s'agit d'abord d'un garçon de 14 ans vendu par un Doria à un Majorquin que l'acte notarié appelle Focoberto, traitant, acquéreur à Gênes de Circassiens, d'Abkhazes, de Russes, de Bulgares et dont le nom apparaît aussi sous la forme Fontecoperta<sup>39</sup>. Le jeune Canarien dont il s'agit était certainement arrivé à Gênes comme victime de la piraterie. Sans doute en était-il de même de la Canarienne de 20 ans que le même Majorquin acquiert en 1465 et dont le vendeur est qualifié de «nauta», matelot<sup>40</sup>. Une «Caterina, maura de Canaria», de 20 ans également, est vendue à un Valencien en 1468<sup>41</sup>. Un Janicho, Canarien de 30 ans, est donné en location pour 8 ans en 1471. Une Lucia, de même provenance et âgée de 27 ans, est vendue en 1475. Tous ces Canariens et Canariennes, mentionnés dans des actes notariés à Gênes avant la conquête de la Grande Canarie, sont sûrement des victimes de razzias accomplies par des pirates, dont certains étaient sans doute Génois. Une habitante de Gomera, importée via Séville, est vendue en

35. C. VERLINDEN: *Une taxation d'esclaves à Majorque en 1428 et la traite italienne* ("Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome", t. XLII, 1972, pp. 141-187). Le document analysé figure aux pp. 158-160.

36. *Ibid.*, p. 166.

37. C. VERLINDEN: *Ist mittelalterliche Sklaverei ein bedeutsamer demographischer Faktor gewesen?* ("Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte", t. 66, 1979, pp. 153-173).

38. Cf. ci-dessus, n. 34.

39. D. GIOFFRÉ: *Il mercato degli schiavi a Genova nel secolo XV* (Gênes, 1971), pp. 37 et 169, n. 1.

40. *Ibid.*

41. *Op. cit.*, Tableau "Schiavi Canari".

1481, mais il est très possible qu'une Aranicha de 8 ans, vendue en 1482, provienne de la Grande Canarie, de même qu'une Caterina de 28 ans, vendue en 1485, à un habitant de Sienne, ville où nous retrouverons d'autres esclaves canariens. En est-il encore ainsi pour une Lucie de 30 ans en 1486, une Maddalena de 18 ans qui sera expédiée en Sicile en 1487, d'une Maria de 11 ans en 1488, d'une Catherine de 37, affranchie en 1488? Sans doute peut-on répondre affirmativement. Par contre, cinq esclaves féminines, entre 11 et 22 ans, mentionnées en 1496, viennent très probablement de Ténérife ou de La Palma<sup>42</sup>, comme permettent de le supposer les ventes d'indigènes de ces îles qui ont lieu vers ce moment à Valence. Les actes notariés génois cités se rapportent à deux hommes et seize femmes, ce qui montre que les pirates et les conquérants s'en prenaient plus fréquemment aux femmes qui opposaient moins de résistance que les hommes.

A Sienne, en 1487, un banquier siennois vend à un habitant de Savona, sur la côte ligure, pour 50 ducats «sclavam nomine Caterina de progenie Canariarum» de 30 ans. La vente, bien que conclue à Sienne a lieu suivant la coutume de Gênes<sup>43</sup>, ce qui prouve, par rapprochement avec ce que nous venons de dire sur les ventes de Canariens dans cette ville, que le grand port de Ligurie était un centre de distribution des esclaves canariens à travers la péninsule italienne. Pour 52 ducats, une jeune Canarienne de 14 ans est vendue en 1488 par un Spinola de Gênes à un chevalier siennois<sup>44</sup>. Elle est désignée nommément comme «Caterinam, filiam Hyse de Sala de partibus Cannarie». Bien que l'ascendance reste mystérieuse, il semble bien que «Cannarie» signifie ici «Grande Canarie», car dans l'acte précédent il n'y a pas d'ascendance précise et l'esclave est dite «de progenie Canariarum» au pluriel. De plus, la Catherine de 1488 porte des tatouages qui pourraient intéresser un ethnologue: «cum signo in mento coloris quasi viridis et cum una parva cruce in facie sub oculo dextero». Est-ce la trace des fameuses «pintaderas»? L'acquéreur, qui est commissaire de la république de Sienne à Montepulciano, affranchit Catherine en 1495 et la marie à un nommé Cola Gobita, nom à consonnance italienne, sous laquelle, à première vue, on ne soupçonnerait pas un affranchi «ex partibus indianis», c'est-à-dire un ancien esclave provenant des Indes d'Amérique, sans doute le premier de sa race qu'aient connu les Siennois<sup>45</sup>.

42. Pour toutes ces mentions voir le même tableau.

43. G. PRUNAJ: *Notizie e Documenti sulla servitù domestica nel territorio senese* ("Bullettino senese di Storia Patria", 1936), doc. 54, p. 133.

44. *Ibid.*, doc. 55, p. 135.

45. Cf. C. VERLINDEN: *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. II (Gand, 1977), p. 393 sur les modalités de cet affranchissement.

A Valence les esclaves de Ténérife apparaissent en 1491. Avant le 2 mars de cette année, il n'est question que d'esclaves canariens en général<sup>46</sup>. Du début de 1489 à celui de 1491 se vendent 37 esclaves féminines contra 9 seulement de sexe masculin. Pour ces derniers l'âge est indiqué une fois comme 6 ans pour 3 garçonnets, une fois comme de 10-11 pour un garçon et une fois de 12 à 13 pour un autre. Deux enfants sont qualifiés d'esclavitos. Pour l'autre sexe, il s'agit d'une fillette de 4 ans, de 3 de 10 à 11, de 1 de 11, de 2 de 11 à 12, de 1 de 12, de 3 de 12 à 13, 1 jeune fille de 14 et 1 jeune femme de 20. Quand nous avons affaire à des groupes (de 7 et 11), l'âge n'est pas fourni; mais, là où nous le connaissons, il s'agit la plupart du temps d'enfants de l'un comme de l'autre sexe.

Vicenta Cortés a étudié les variations de prix, mais non la répartition des sexes et des âges. La voici par années à partir du 2 mars 1491, date de la vente de la première esclave de Ténérife.

1491, 2 mars, f. 8 ans Ténérife  
 2 mai, h. 9 ans Ténérife  
 16 juillet, 2 f. 8 ans Canaries  
 24 décembre, h. 7 ans Ténérife  
 24 décembre, f. 12 ans Ténérife  
 24 décembre f. 9 ans Ténérife  
 24 décembre, f. 12 ans Ténérife

Soit 6 esclaves de sexe féminin contre 2 mâles; les âges varient de 7 à 12 ans. Il s'agit de captures d'enfants.

1492, 25 avril 1 f. canarienne (cautivita)  
 25 avril 1 f. canarienne  
 28 avril 4 f. canariennes (cautivitas)  
 30 avril 1 «esclavita canaria»  
 30 avril 1 «cautivita canaria»  
 30 avril 1 «esclavita canaria»  
 30 avril 10 «cautivitas canarias»  
 31 juillet 3 «cautivitas guanches de Tenerife»  
 13 sept. 2 «cautivitas canarias»  
 20 oct. 5 «esclavas guanches de Tenerife»

Durant l'année 1492 aucun esclave de sexe masculin n'est vendu. Pour les esclaves de sexe féminin aucun âge n'est indiqué, mais il

46. V. Cortés: *La conquista...* Registro general de documentos, pp. 40-42.

s'agit de «cautivitas» ou «esclavitas» dans 20 cas sur 29. Le triste défilé des fillettes continue.

1493, 3 février 2 «esclavas canarias»  
12 mars 1 «cautiva canaria»  
12 mars 8 «cautivas canarias»  
11 avril 4 «cautivas canarias»  
11 avril 3 f. + 1 h. canariens  
19 avril 7 «esclavas canarias»  
19 avril 3 «esclavas canarias»  
21 août 1 h. canarien  
21 août 23 «esclavas canarias»  
21 août 4 «esclavas canarias»  
21 août 2 «esclavas canarias»  
21 août 5 «cautivas canarias»  
21 août 1 «cautivito canario»  
22 août 1 «cautivito canario»  
22 août 1 «cautivito canario»  
23 août 3 «cautivas canarias»  
23 août 9 «cautivas canarias»  
23 août 5 «cautivos canarios»  
23 août 1 «cautivita canaria», 4 ans  
23 août 4 «esclavas canarias»  
23 août 1 «esclava canaria»  
23 août 4 «cautivas canarias»  
23 août 1 «cautivita canaria», 5 ans  
23 août 9 «cautivas canarias»  
5 sept. 1 «cautivo canario»  
5 sept. 1 «cautiva canaria»  
5 sept. 2 «esclavas canarias»  
5 sept. 1 «cautiva canaria»  
23 oct. 1 «cautiva canaria»  
23 oct. 2 «cautivos canarios»  
23 oct. 1 «cautiva canaria»  
23 oct. 1 «cautiva canaria»  
23 oct. 2 «esclavas canarias»  
9 décembre 1 «cautiva canaria»  
10 décembre 1 «cautiva canaria»  
10 décembre 1 «cautiva canaria»  
10 décembre 1 «cautiva canaria»

La répartition par âges a entièrement changé. Il n'y a plus que cinq

enfants en bas âge (trois garçons et deux filles) sur un total de 120 esclaves canariens dont 107 sont des femmes. Faut-il supposer qu'en 1491 et 1492 les parents et même les jeunes garçons avaient été généralement massacrés, tandis qu'à partir de 1493 on vendait les femmes au dehors de l'archipel, les hommes survivants étant utilisés dans les îles? En tout cas, la traite devient à Valence une activité commerciale habituelle. Certains noms de vendeurs apparaissent de plus en plus fréquemment. En 1493 on trouve par deux fois le Florentin Cesare de'Barchi qui vend la première fois 7 Canariennes, la seconde 5 Canariens. Il s'agit du facteur à Valence de Bartolomeo Marchionni, le grand marchand florentin qui détient le monopole de la traite portugaise au Rio dos Escravos, précisément à ce moment<sup>47</sup>. Nous retrouverons Cesare de'Barchi à propos de la traite négrière.

La période où nous sommes arrivés est celle où Hieronymus Münzer dans son *Itinerarium Hispanicum* (1494-95) parle des hommes, des femmes et des enfants originaires de Ténérife qu'il a vu mettre en vente à Valence. Un seul marchand de cette ville en amena 87 à bord d'un même vaisseau. Quatorze moururent au cours du voyage ou ne purent s'acclimater; les autres furent mis en vente. Les hommes étaient basanés, mais non noirs, ajoute-t-il, les femmes bien faites; mais tous étaient «bestiales in moribus» et «idolâtres». En arrivant, ils allaient tout nus, mais déjà ils se servaient de vêtements. Et d'admirer les bons effets de la doctrine chrétienne «que bestias in humano corpore facit homines». N'empêche qu'on enchaînait ces «homines» et qu'on leur mettait les fers aux pieds. Ils étaient chargés de travaux de force, comme scier des poutres<sup>48</sup>.

Voyons ce que nous apprend le relevé des esclaves canariens établi pour cette année par Vicenta Cortés<sup>49</sup>. Voici d'abord, le 2 janvier 1494 une jeune esclave de La Palma, pour laquelle les droits sont payés par un marchand valencien, nommé Vicente Pérez, qui intervient souvent dans les ventes d'esclaves. Puis c'est le tour d'un jeune garçon de 14 ans, razié dans la même île. Une Catherine de 16 ans a été enlevée à La Palma, menée en Castille et de là à Valence. Une a été enlevée à La Palma, menée en Castille et de là à Valence. Une femme de 30 ans, toujours de même origine, a suivi la même route. Un marchand français paye, le 28 février, les droits pour un jeune Berbère de 10 ans, razié sur la côte africaine et amené à la Grande Canarie, de même que pour un garçonnet et une fillette de Ténérife

47. C. VERLINDEN: *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. I (1955), p. 625.

48. L. PFANDL: *Itinerarium Hispanicum Hieronymi Monetarii* ("Revue Hispanique", t. XLVIII, 1920), p. 23.

49. *La conquista*, pp. 528-532.

ainsi que pour deux autres jeunes Berbères, transités par les Canaries. Quatre esclaves «blanches» de Ténérife ont 16, 14, 9 et 12 ans. Le défilé d'enfants continue, tous razziés, souvent avec leurs parents dont ils ont été séparés. Certains sont saisis par des habitants d'autres îles canariennes et vendus. Le 26 avril, le Florentin Cesare de'Barchi amène un chargement de 134 nègres Jolof et 2 Canariennes. Les Noirs sont sûrement des victimes de la traite portugaise qui ont passé par le monopole de Bartolomeo Marchionni. Quarante-cinq Canariens ont été introduits en fraude par un marchand de Denia. Le 28 juin un marchand de Puerto Santa María amène 38 esclaves<sup>50</sup>. Ce marchand, qui est aussi facteur du gouverneur des Canaries, présente 17 mâles et 21 esclaves de sexe féminin. L'âge des captifs masculins varie entre 28 et 6 ans; celui des esclaves féminines entre 40 et 20. Le document le plus intéressant est celui du 12 août 1494 reproduit en entier par Vicenta Cortés<sup>51</sup>. Il s'agit de 65 guanches de Ténérife, présentés par la trésorerie royale. L'éditrice croit qu'il s'agit du groupe d'esclaves dont parle Münzer, mais cela semble exclu pour différents motifs dont le principal est qu'il ne resta que 36 esclaves vivants sur les 65 que comportait le chargement du Génois «Johanot Otopo de Mor, déguisement valencien sous lequel se cache peut-être un *Uso di Mare*, de la famille de celui qui avait accompagné le Vénitien Cà da Mosto dans un de ses voyages au service de Henri le Navigateur<sup>52</sup>. On se rappellera que chez Münzer il s'agit d'un marchand valencien, de 87 esclaves et de 73 survivants.

En 1495 les ventes diminuent un peu à Valence. Le 8 octobre est enregistré un jeune garçon de Ténérife, de 12 ans, amené à Puerto Santa María par un navire flamand, qui s'était évidemment rendu aux Canaries. Juan Abelló, le marchand qui le vend, s'intéresse souvent à la traite durant ces années. Le 24 novembre, le même présente 8 filles de Ténérife entre 16 et 8 ans et un garçonnet de 8. En 1496, le nombre de transactions est le plus élevé de toute la période entre 1489 et 1502. Le 20 novembre 1496 la trésorerie royale vend en une fois 54 esclaves. Après cette année, les ventes de Canariens connaissent une chute verticale, bien qu'en 1515 encore, un homme de 20 ans ait été enlevé par des pirates sur la Grande Canarie et amené à Valence via Séville.

Aux Canaries mêmes certains esclaves canariens ont passé d'une

50. *Ibid.*, p. 532, n.° 88, par erreur 42.

51. *Op. cit.*, pp. 512-514.

52. C. VERLINDEN: *Navigateurs, marchands et colons italiens au service de la découverte et de la colonisation portugaise sous Henri le Navigateur* (Le Moyen Age, 1958, pp. 467-497), surtout pp. 468 sq., 475.

île dans une autre, comme par exemple de La Palma à Ténérife comme l'a bien montré Manuela Marrero <sup>53</sup>, mais bientôt les Noirs deviennent de plus en plus nombreux, tant pour remplacer des Canariens affranchis que comme main-d'oeuvre supplémentaire réclamée par le développement économique. De Ténérife et de la Grande Canarie des expéditions étaient fréquemment organisées vers la côte africaine, depuis la Berbérie occidentale jusqu'à la Guinée. La liste des ventes que M. Marrero a publiées aux pp. 61-71 de son livre pour les années 1505 à 1525 permet de suivre aisément l'augmentation du nombre des Noirs à Ténérife. Je réunis ces données en tableau :

Année	Nombre total de ventes	Noirs
1505	6	1 femme
1506	24	6 h., 1 f.
1507	31	9 h., 12 f.
1508	40	34 h. <sup>54</sup> , 7 f.
1509	30	18 h., 9 f.
1510	26	10 h., 6 f.
1511	4	—
1512	27	12 h., 6 f.
1513	12	5 h., 3 f.
1514	5	3 h.
1515	1	—
1516	1	1 f.
1517	33	19 h., 9 f.
1518	8	2 h., 5 f.
1519	22	9 h., 8 f.
1520	1	1 h.
1521	28	8 h., 4 f.
1522	48	14 h., 8 f.
1523	15	2 f.
1524	14	5 h., 4 f.
1525	18	5 h., 7 f.

En 20 ans le nombre d'actes concernant des Noirs a fortement augmenté. Inférieurs au tiers des actes en 1506, ceux concernant les Noirs constituent les deux tiers dès 1507. En 1508 le nombre des

53. *La esclavitud*, pp. 40 sq.

54. Dont 28 en une fois.

Noirs dépasse le total des ventes, car il y a eu une importante arrivée d'hommes en lot. Puis on note une certaine accalmie jusqu' en 1517; année pendant laquelle le nombre des Noirs dépasse les 8/10 des ventes. Il se maintient à ce niveau pendant les deux années suivantes. La proportion baisse un peu, mais reste considérable jusqu'en 1525. Le rapport des sexes est de 93 esclaves féminines contre 161 mâles.

Lorsque l'on compare les ventes de nègres à Ténérife avec les arrivées de Noirs à Valence on est frappé par la différence d'ampleur du trafic. Vicenta Cortés a joint d'utiles graphiques à son étude *Procedencia de los esclavos negros en Valencia (1482-1516)*<sup>55</sup>, ce qui permet de comparer les chiffres de la période de 1505 à 1516. Dès le début il y a plus de Noirs à Valence qu'à Ténérife, mais bientôt Valence dépasse énormément. En 1507 arrivent des lots importants; le total dépasse 200 en 1509, 300 en 1510, arrive à près de 500 en 1514 et se maintient à 400 en 1516, avec chaque fois des lots couvrant jusqu' aux 8/10 du total. C'est du très grand commerce qui puise sa marchandise humaine dans la traite portugaise au départ de Lisbonne et, très souvent, via Séville. Au contraire, à Ténérife, ce sont les raids et le trafic sur la côte africaine de Berbérie qui pourvoient l'île d'esclaves noirs<sup>56</sup>. Le grand trafic au départ des comptoirs de traite portugais ne joue guère de rôle. Un seul achat de 28 nègres à la fois en 1508 par l'adelantado Alonso de Lugo lui-même est fait à Séville et se rattache sûrement à la grande traite portugaise par l'intermédiaire de trois marchands génois<sup>57</sup>. Autrement la grande traite passe à côté des Canaries. Cette impression est confirmée par l'examen des actes des notaires Juan Ruiz de Berlanga et Hernán Guerra instrumentant à La Laguna, le premier en 1507-1508, le second en 1508-1510<sup>58</sup>. En dehors de l'achat, déjà mentionné, d'un lot en 1508, il ne s'agit jamais que de transactions portant sur un ou une non-libre noirs. Il n'empêche que, parfois, un marchand sévillan peut aussi faire venir des Canaries à sa ville un petit lot d'esclaves noirs arrivés dans les îles de Berbérie, ou même à la suite d'un raid en Guinée au départ des Canaries. Ceci est très certainement le cas pour 6 «esclavos negros bozales» que Pedro de Escalona et García de Segura achètent à Jacome de Ribero à la Grande Canarie le 21 mars 1500. Mais le Génois les vend, sans doute à la pièce, dans l'île et s'oblige à

55. "Revista española de Antropología Americana", t. VII, 1972, pp. 123-151.

56. Cf. E. SERRA RÁFOLS: *Alonso Fernández de Lugo, primer colonizador español* (Tenerife, 1972), p. 26. E. OTTE: *Los Sopranis y los Lugo* ("II Coloquio de Historia Canario-Americana", 1977) [1979], p. 258.

57. M. MARRERO: *La esclavitud*, p. 154, doc. n.º 96.

58. *Berlanga*, ed. M. Marrero (Tenerife, 1974); *Guerra*, ed. E. González et M. Marrero (1958).



fournir à la place six autres «que sean naturales de Guinea, de 20 a 30 anos de edad cada esclavo, sanos de sus miembros y bien dispuestos, que no sean dolientes». C'est ce que nous apprennent deux actes du notaire sévillan Francisco de Segura analysés par Francisco Morales Padrón dans son précieux recueil *Canarias en el archivo de Protocolos de Sevilla*<sup>59</sup>.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que, lorsque le commerce des nègres destinés à l'Amérique prit de l'ampleur, les Canariens n'y jouèrent aucun rôle, et cela dès les premières licences monopolistes<sup>60</sup>. Certes, l'un ou l'autre colon des Canaries qui va s'établir dans l'une des îles de la Mer des Caraïbes peut amener les quelques têtes de bétail et d'esclaves qu'il possède. C'est le cas en 1513 pour Jaime Concer de Gomera qui va se fixer à San Juan Puerto Rico<sup>61</sup>. En dehors de pareilles concessions individuelles la traite est interdite aux ressortissants des Canaries.

La politique de la Couronne demeura constante à ce propos, sauf exceptions visant à couvrir des dépenses d'ordre public. Ainsi, en 1569, une forteresse destinée à protéger le port de Santa Cruz de Ténérife ne peut être achevée «a causa de ser dicha ysla pobre y falta de propios». La décision royale qui figure dans le *Cedulario de Canarias* de F. Morales Padrón<sup>62</sup> enjoint au fonctionnaire responsable à Ténérife que «hiziesedes merced de algunas licencias de esclavos negros para que los pudiesen llevar a las dichas nuestras Yndias y que el presçio que por ellas se diese se gastase y distribuyese en el hedificio de la dicha fortaleza». En 1577 les «vezinos y moradores» de l'île de La Palma obtiennent une licence «para que de estos rreynos y senorias o del reyno de Portugal, yslas de Cabo Verde y Guinea de donde quisieredes y por bien tuvieredes podais pasar y paisais a las nuestras Yndias, yslas y tierra firme del mar Océano quinientos esclavos negros, la terçia parte hembras, libres de todos derechos asi de los dos ducados que de ellos devan en las nuestras Yndias, por quanto de lo que en ello monta os haremos merced para que se gaste y distribuya en las fortificaciones de la dicha ysla y reparar y hedificar en ella un muelle». Ces esclaves seront achetés dans les zones indiquées, mais ne passeront pas par les Canaries et l'almojarifazgo sera perçu à Séville<sup>63</sup>. En 1583 c'est le tour de la Grande

59. "Anuario de Estudios Atlánticos", 1961-62), n.º 78, 79.

60. E. OTTE: *Die Negersklavenlizenz des Laurent de Gorrevod. Kastilisch-genuessische Wirtschafts- und Finanzinteressen bei der Einführung der Negersklaverei in Amerika* ("Spanische Forschungen der Görresgesellschaft", 1966, pp. 283-320).

61. F. MORALES PADRÓN: *El comercio Canario-Americano* (Séville, 1955), p. 173.

62. t. I (1970), n.º 84, p. 121.

63. *Ibid.*, n.º 169, pp. 236-238.

Canarie d'obtenir une pareille licence. Les «vezinos y moradores» pourront se procurer «doscientos esclavos negros, la tercia parte hembras»<sup>64</sup> et les expédier «a las nuestras Yndias y qualesquier partes dellas como no sea a la provincia de Tierra Firme». Le produit s'employera «en artilleria y municiones para la fortificación y defensa de la dicha ysla de Gran Canaria». Cette fois le passage par Séville n'est pas obligatoire. Les détenteurs de la licence pourront «navegar fuera de flota... en uno o dos navios quales quisieredes con que no sean portuguesas ni urcas»; mais les navires pourront transporter, en dehors des esclaves, «solamente los bastimentos y beverage que fueren nescesarios para la gente y los dichos esclavos». Les transports et la vente doivent se faire endéans les trois ans. L'éventuelle livraison au Pérou ou au Chili avec passage par la Tierra Firme ne pourra se faire que moyennant engagement que les esclaves ne resteront pas dans la zone de transit<sup>65</sup>.

En 1591, il s'agit de quelque chose de tout à fait différent. Les Portugais Simón Freyre, Ambrosio de Atayde, Pedro Freyre et Diogo Enríquez reçoivent le droit de faire enregistrer les 3.000 nègres de «Cavo Verde y Ríos» qu'ils envoient en Amérique soit à Ténérife, soit à La Palma<sup>66</sup>. Les Canaries ici ne jouent qu'un rôle purement administratif et fiscal. Une cedula de 1593<sup>67</sup> montre, toutefois, que depuis quelque dix ans, c'est-à-dire depuis l'union personnelle entre l'Espagne et le Portugal, pas mal de transporteurs d'esclaves portugais négligent de payer à Séville, à leur retour d'Amérique, les taxes sur le produit de la vente des esclaves, mais s'en retournent directement au Portugal. Pour éviter cette fraude, les fonctionnaires de Ténérife et de La Palma devront signaler à Séville les registrations faites aux Canaries depuis dix ans. Il y a donc eu là un trafic d'esclaves, sans doute annuel, passant par l'archipel canarien, mais dans lequel les «vezinos y moradores» de celui-ci ne jouent aucun rôle. Cette situation persista jusqu' à l'établissement de la liberté de commerce en 1778. Ce n'est pas notre but ici d'examiner ce qui se passa après cette date.

64. "On sait que cette proportion —2/3 hommes> <1/3 femmes— était depuis longtemps habituelle dans le transport d'esclaves noirs vers l'Amérique. Déjà en 1542 c'est celle que devait observer Leonardo Lomellini, homme d'affaires génois du marquisat d'Oaxaca de Cortés, pour la fourniture de 500 nègres". Cf. C. VERLINDEN: *Le Génois Leonardo Lomellini homme d'affaires du marquisat de Fernand Cortes au Mexique* (Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas, t. IV, 1967, pp. 176-184).

65. *Cedulario*, t. I, n.º 206, pp. 283-287.

66. *Ibid.*, n.º 247, pp. 327 sq.

67. *Cedulario*, t. III, n.º 12, p. 12.